

**DÉLIBÉRATION N°2019-20\_85**  
**du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du jeudi 11 juin 2020**

**5. Validation des travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 juin 2020 :**

**5.2 Réforme de santé : Capacité d'accueil en L2/L3 disciplinaires pour accéder en 2ème année de santé**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 36	Abstention(s) : 5
Quorum : 18	
Membres présents : 23	Suffrages exprimés : 25
Membres représentés : 7	Pour : 25
Total : 30	Contre : 0

Pour prétendre à entrer en seconde année d'un cycle de santé, il est possible de suivre une mineure santé, en enseignement à distance, en plus de son cursus de deuxième année ou troisième année de licence disciplinaire.

- Capacité d'accueil : 20 places pour l'ensemble du dispositif.
- Public : tout étudiant inscrit en 2ème ou 3ème année de licence
- Voie de recrutement : e-candidat.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la capacité d'accueil en L2 / L3 disciplinaires pour accéder en 2ème année de santé.

Besançon, le 16 juin 2020

Pour le président et par délégation  
La directrice générale des services



Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*